

## COMMUNE DE TONNOY

### Enquête publique sur la révision POS et sa transformation en PLU 2nde insertion

Par arrêté n° 01/2021 du 3 septembre 2021

Le maire de Tonnoy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du POS et sa transformation en plan local d'urbanisme. A cet effet, monsieur Christian ZAMBONI a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la présidente du Tribunal Administratif de Nancy.

L'enquête se déroule à la mairie de Tonnoy du 29 septembre 2021 à 09h00 au 30 octobre 2021 à 12h00 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi de 16h à 19h, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 16h à 18 et samedi de 9h à 12h)

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

- \* Mercredi 29 septembre 2021 de 9h00 à 12h00.
- \* Lundi 11 octobre 2021 de 16h00 à 19h00
- \* Samedi 30 octobre 2021 de 9h00 à 12h00

Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLU.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie ainsi que sur le registre dématérialisé dont l'adresse internet est la suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA54527.html>.

Les observations peuvent également être adressées par écrit, en mairie, au nom du commissaire-enquêteur : Mairie de Tonnoy – 20 place de la libération 54 210 TONNOY, par courrier électronique à l'adresse suivante : [plu.tonnoy54@orange.fr](mailto:plu.tonnoy54@orange.fr). En outre, un poste informatique est mis à disposition du public au siège de la mairie pour consultation du dossier aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Pour tenir compte des circonstances sanitaires, les mesures suivantes seront mises en œuvre : mise à disposition de gel hydroalcoolique sur le lieu de consultation du dossier. Il sera demandé aux personnes se déplaçant de respecter les gestes barrières, de porter un masque de protection lors de l'attente, de la consultation et de l'entretien avec le commissaire enquêteur et de venir avec leur propre stylo.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an après la date de clôture de l'enquête publique en mairie aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le site internet suivant : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/MA54527.html>

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal.  
Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire.